

Championnat scolaire d'échecs des Côtes-d'Armor 2018-19



Comité Départemental
des Echecs des Côtes d'Armor

1. Préambule

Ce document précise et complète le [règlement fédéral](#) et le [règlement de la ligue de Bretagne](#) du championnat scolaire pour la phase départementale du championnat.

2. Phase départementale

2.1 Organisation

Le championnat aura lieu **mercredi 6 février 2019**, à la **salle des ursulines**, rue des patriotes, 22300 **Lannion**.

L'organisation et les inscriptions sont détaillés sur le blog du CDJE22 :

<https://cdje22.blogspot.com/2018/12/championnat-scolaire-mercredi-6-fevrier.html>

2.2 Participants

L'inscription au championnat est gratuite mais les participants doivent être licenciés à la Fédération Française des Échecs. La licence B suffit.

Les joueurs sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs et représentent leur établissement. Ils doivent respecter la [Charte du joueur d'échecs de la FFE](#).

2.3 Arbitrage

Les rencontres sont individuelles.

La cadence de jeu est unique, soit 15 min chacun au KO, système suisse en 5 rondes minimum.

En catégorie collège et école, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé, conformément à l'exception sur le coup illégal en partie rapide, livre de la fédération, compétitions homologuées, 2.2.2

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz et le cumulatif.

A l'issue de la dernière ronde, l'arbitre effectuera un classement par équipes en prenant pour chaque établissement les 8 premiers joueurs (dont au moins deux filles et deux garçons).

Les équipes avec moins de 2 filles ou 2 garçons seront classées derrière les équipes qui ont au moins 2 filles et 2 garçons.

Dans le fichier PAPI du tournoi homologué, le nom du club de chaque joueur sera remplacé par le nom de son établissement scolaire pour l'affichage des résultats sur les lieux du tournoi et sur le site fédéral.

Directeur du championnat : le président du CDJE22

Arbitre principal: Efflam Castel

3. phase académique

Nombre d'équipes qualifiées à la phase académique qui se déroulera mercredi 27 mars 2019 dans le Morbihan :

Écoles : 2 équipes, collèges : 4 équipes

Règlement validé par le bureau du CDJE22 le ..